.

LES CATT'MÔMES	« Voyages et découvertes »	E7-305-A
Site :	Mondorff – Puttelange-lès-Thionville	
Secteur : **APS**	ENFANTS	

Table des matières

I. CARTE D'IDENTITE 3
A. ORGANISATEUR 3
B. ADRESSE SIEGE SOCIAL 3
C. IMPLANTATION 3

II. PREAMBULE 4

III. INTENTIONS EDUCATIVES 4

IV. MULTI-SITES 4

V. OBJECTIFS GENERAUX 5

VI. OBJECTIFS SPECIFIQUES 5

VII. OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION 6
A. ORGANISATION 6
1. Public : 6
2. Période : 7
3. Horaires : 7
B. MOYENS 7
1. Journée type 7
2. Vie quotidienne 7
3. Axes de Travail /Thématique 9
4. Type d'activités et la nature 13
C. ORGANISATION DE L'ESPACE 16
1. Les structures : 16
2. Espaces occasionnels : 19
3. Structures ou lieux lors d'une prestation 20
D. DEPLACEMENT 20
1. A pieds : 20
2. Véhicule : 21

E. PROCEDURE HYGIENE 22

1. Mesure d'Hygiène en règle générale : 22

2. Le nettoyage des mains : 22

3. Réception des repas : (pour les personnes concernées) 23

4. Le service des repas 23

VIII. ENCADREMENT 24

A. FONCTION ET ROLE 24

B. COMPOSITION 26

C. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES 27

D. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT 27

E. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES MULTI-SITES 28

F. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE EN MULTI-SITE 28

G. PAUSES 29

H. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA 29

1. Déroulement 29

2. Grille d'évaluation 29

IX. SUIVI SANITAIRE 31

X. ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE 32

A. L'ACCUEIL 32

B. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE 33

C. LES INFORMATIONS MEDICALES 33

D. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LES MOYENS 34

1. Les objectifs 34

2. Les moyens 34

3. Organisation 34

E. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES 34

F. BILAN 35

1. Avec les familles 35

2. Avec l'équipe 35

XI. EVALUATION DU PROJET 35

A. QUE VA-T-ON EVALUER ? 35

B. OUTILS D'EVALUATION 35

XII. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE 36

A. PLAN SECURITE CANICULE 36

1. Limiter les sorties des enfants : 36

2. Rafraichir les enfants : 36

3. Faire boire les enfants : 37

4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ? 37

B. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE 39

1. PUTTELANGE-LES-THIONVILLE 39

2. MONDORFF 39

3. CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE 40
C. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE 41
1. RECOMMANDATIONS GENERALES EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE : 42
D. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT 43
1. POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : 43
2. Attentats : comment en parler aux enfants 45
XIII. EMARGEMENT 54

I. CARTE D'IDENTITE

A. ORGANISATEUR

L'association « **Les Catt'Mômes »** dont la mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement d'enfants, développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme et en s'opposant aux phénomènes d'inégalité, de ségrégation et d'exclusion.
Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

B. ADRESSE SIEGE SOCIAL

Association Les Catt'Mômes
3 rue Jacqueline AURIOL
57570 CATTENOM

C. IMPLANTATION

L'association « Les Catt'Mômes » gère 8 sites sur le territoire communautaire de la CCCE en milieu rural sous le n° organisateur : **057ORG0355**

N° déclaration	*Adresse*	*Commune*	*Secteur*
	Groupe scolaire « Michel de Montaigne », Allée du Bois	57570 BREISTROFF-LA-GRANDE	APS
	Foyer Socio-Culturel, Ecole J-M PELT, place des Baillis	57570 RODEMACK	APS
0570355AP000221-E01	**2 rue Paul Verlaine**	**57570 MONDORFF**	**APS**
0570355AP000221-E01	**Foyer Socio-Educatif, 5 rue de la Justice**	**57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLE**	**APS-MR**
	3 rue Jacqueline Auriol	57570 CATTENOM	APS-MR-AL
	14 Rue de Metz	57570 FIXEM	APS
	6 rue de l'ancien Moulin	57570 GAVISSE	APS
	Route de Gandren	57570 BEYREN-LES-SIERCK	APS

II. PREAMBULE

Le projet pédagogique de l'association est la définition de l'orientation que nous souhaitons donner à nos actions, il fixe le cadre de notre organisation en lien avec le projet éducatif de la structure.

Celui-ci permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Notre projet pédagogique est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants, il sert de référence à l'ensemble de l'équipe tout au long de l'action.

Il est élaboré par le directeur de l'accueil en concertation avec les animateurs.

III. INTENTIONS EDUCATIVES

L'association Les Catt'Mômes considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir CITOYEN à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Les objectifs éducatifs y sont déclinés ci-dessous :

- Permettre le développement intellectuel de l'enfant et du jeune,
- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente et leur donner envie de pratiquer plusieurs fois la même activité afin de progresser,
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel,
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel,
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique,
- Faciliter la participation de parents à des activités,
- Favoriser le lien social au sein de la commune et de la communauté de communes,
- Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité,
- Favoriser le lien social entre les partenaires, acteurs locaux ayant une incidence sur le développement de l'enfant et du jeune,
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.

IV. MULTI-SITES

L'association « Les Catt'Mômes » coordonne 8 sites d'accueil de mineurs en milieu rural, au sein du territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Après étude du territoire, et pour répondre à une cohérence pédagogique de nos actions et projets, l'organisation en multi-sites sur les communes ayant un effectif réduit apparait pertinente.

Cette forme d'organisation rompt l'isolement des personnes exerçant sur un accueil à faible effectif et les intègre dans la dynamique d'une équipe éducative, en leur permettant de renouveler leur pratique professionnelle, de favoriser une vision intercommunale, de mutualiser le matériel pédagogique. La collaboration inter-sites offre une cohérence d'équipe et surtout apporte aux enfants accueillis au sein des diverses structures l'opportunité de pouvoir partager, rencontrer, découvrir de nouveaux camarades.
De plus avec la mise en œuvre des activités TAP, notre association a fait le choix de proposer des actions pédagogiques et thématiques identiques dans l'objectif de proposer une équité des projets à l'ensemble des enfants accueillis au sein de nos structures. Afin de pouvoir réaliser cette démarche pédagogique il est plus que nécessaire de mutualiser le savoir-faire, les démarches pédagogiques de l'équipe d'animation ainsi que les moyens.

Un accueil de loisirs « multi-sites » est un accueil comportant plusieurs lieux d'activités qui sont ouverts en même temps, et qui relèvent d'une direction, d'un projet pédagogique et d'une équipe unique. Cette organisation nécessite une autre manière de travailler**,** étant donné l'éclatement de l'équipe et du public accueilli en différents lieux. Les échanges ainsi que les rencontres régulières de l'ensemble de l'équipe sont primordiaux pour conserver la cohérence dans le fonctionnement et les projets d'animation. Fonctionner en multi-sites présente également un certain nombre d'avantages : échanges entre enfants, rassemblement autour de projets, travail en commun…

Développer une réelle proximité avec les animateurs référents de chaque site est important. Leur nomination est réfléchie, ils sont les yeux et les oreilles du directeur. Ce dernier doit avoir une entière confiance en eux.

Le fonctionnement en multi-sites sera décliné dans les différentes parties du projet pédagogique.

V. OBJECTIFS GENERAUX

- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel
- Favoriser la citoyenneté, la prise d'initiative et la responsabilité,
- Favoriser le lien social entre les partenaires, acteurs locaux ayant une incidence sur le développement de l'enfant

VI. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- **Favoriser l'accès à la culture, à la créativité, à la découverte**

  - Permettre à l'enfant de découvrir le monde qui l'entoure grâce à un programme d'activités varié
  - Permettre à l'enfant de créer à partir de diverses formes et matières
  - Sensibiliser l'enfant aux différents types d'arts
  - Permettre à l'enfant de découvrir la nature et son environnement à travers les activités telles que le jardinage ou une promenade en forêt

- **Favoriser l'autonomie, la prise d'initiative et la responsabilité :**

  - Sensibilisation aux enjeux environnementaux
  - Elaboration des règles de vie avec les enfants et implication des enfants dans la vie quotidienne
  - Encourager l'enfant à devenir un membre actif de l'accueil périscolaire en proposant ses idées autour de forums ou par l'intermédiaire de la boîte à idées, en présentant soi-même une animation.
  - Apprendre aux enfants à réaliser eux même les gestes simples du quotidien (fermer sa veste, faire ses lacets, aller aux toilettes, se moucher, manger seul…)
  - Investir les enfants dans les moments de repas (aide au service, débarrassage, passage avec les poubelles, compost…)
  - Encourager l'entraide

- **Favoriser le lien social entre les partenaires, acteurs locaux ayant une incidence sur le développement de l'enfant :**

  - Développement de la coopération avec les écoles dans les projets et la programmation des activités
  - Développement de la coopération avec les mairies notamment à travers la fabrication de décorations pour diverses fêtes
  - Développement d'un projet « intergénérationnel » avec les ainés des communes
  - Renforcement du lien avec les associations des parents d'élèves
  - Renforcement du lien entre les structures de Mondorff et Puttelange grâce aux rencontres et aux manifestations
  - Ouverture à de nouveaux partenariats (Déclic'Catt, clubs sportifs…)
  - Investir les parents à travers des concours, échanges de photos, moments festifs etc..

VII. OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION

A. <u>ORGANISATION</u>

1. <u>Public :</u>

MONDORFF	Nous accueillons les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire inscrits à l'école de Mondorff : Groupe Scolaire Guersing
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	Nous accueillons les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire inscrits à l'école de Puttelange : Groupe Scolaire Charles d'Huart

2. ***Période :***

L'accueil périscolaire se déroulera du Lundi 4 septembre 2022 au vendredi 5 juillet 2023.

3. ***Horaires :***

Les jours d'accueil sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

	Matin	Pause méridienne	Activités TAP (PDL)	Temps périscolaire
Mondorff	7h30-8h30	11h45-13h30	16h15-18h00	18h00-18h30
Puttelange	7h30-8h15	11h45-13h45	16h15-18h	18h00-18h30

Une attention particulière sera portée sur le respect du rythme de l'enfant et pour répondre à ses attentes.

B. MOYENS

1. ***Journée type***

APS	
Accueil du matin	Accueil du matin : arrivée échelonnée et accueil des enfants et de leurs parents, activités libres / coin calme/ projet exceptionnel en fonction du programme, accompagnement à l'école
Pause méridienne	Accueil du midi : accueil des enfants à la sortie des classes, repas collectif, temps de libre épanouissement / coin calme/ projet exceptionnel en fonction du programme, accompagnement à l'école
Premier forfait	Accueil du soir : accueil des enfants à la sortie des classes, récréation, goûter, activité
Deuxième forfait	Temps libre, temps calme

Ces journées sont des journées type où l'enfant a la possibilité de se reposer ou de s'assoir à tout moment. L'équipe d'animation respectera ce besoin et s'y adaptera.

2. ***Vie quotidienne***

a. *Accueil du matin*

Les enfants arrivent suivant des horaires échelonnés et sont répartis dans les différentes salles d'activité. L'animateur leur propose des activités calmes adaptées. Chacun est libre de s'adonner à ses propres envies. L'enfant peux tout aussi bien jouer seul, s'il le souhaite (petites voitures,

dînette, poupées...). L'accueil du matin reste un temps assez calme pour permettre à l'enfant de démarrer sa journée tout en douceur. Les enfants peuvent dès que la météo le permet profiter d'un espace vert ; l'association a depuis plusieurs années diversifié les jeux extérieurs (ballons, jeux, cordes à sauter, raquettes, échasses...)
Avant le départ à l'école, les enfants prennent soin de ranger leurs jeux.

b. Pause méridienne :

La pause méridienne est un temps qui doit être agréable et convivial, un temps de détente pour l'enfant.
Il faut **bien accueillir, bien nourrir, bien éduquer** pour faire en sorte que la « cantine » devienne un véritable « restaurant scolaire ».
Pour cela, les animateurs aménagent l'espace et les différents temps de service pour les rendre fonctionnels et adaptés. Ils doivent faire preuve de cohésion, de cohérence et avoir un rôle éducatif.
Les animateurs mangent à table avec les enfants.
Le temps du repas doit permettre l'apprentissage de l'autonomie (l'enfant peut distribuer le pain, aider au service et au débarrassage à table…).
Deux services sont mis en place afin de limiter le nombre d'enfants qui déjeunent en même temps.
Les temps autour du repas sont avant tout des **temps de détente** et de **libre épanouissement.**

Avant chaque repas, l'équipe d'animation s'assurera que :
- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table pour des raisons d'hygiène et afin d'éviter les allers et venues durant le repas.
- Les enfants puissent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait trop le bon déroulement du repas.

Au cours du repas l'animateur veillera à ce que chaque enfant :
- Ait au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas.
- Goûte aux aliments qu'il ne connait pas afin de lui faire éventuellement apprécier.
- Mange du pain en quantité adaptée
- Ne joue et ne gaspille pas la nourriture.

Avant ou après le repas, les enfants auront le choix de pratiquer :
- Des activités (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes...) afin qu'ils puissent se détendre et se divertir.
- La relaxation sur des tapis de sol, notamment pour les plus jeunes qui profiteront ainsi d'un temps calme, pendant que l'animateur leur racontera une histoire.
- Des jeux en plein air qui par beau temps et selon la demande des enfants restent privilégiés.

Rappelons que le temps du repas n'est pas la mise en œuvre d'une simple restauration collective mais un moment pédagogique fort qui doit être mis au service de l'apprentissage du goût, de la diététique, du savoir être, du soin et de l'hygiène. Chaque enfant prendra le temps de manger à son rythme.
Les enfants seront mis à contribution sur la base du volontariat pour la distribution du pain et du fromage.
Les animateurs passeront à chaque table afin de servir les enfants.
Nous inviterons sans les forcer les enfants à goûter, en mettant un peu de chaque aliment dans les assiettes.
Nous mettrons tout en œuvre pour donner à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.
Le repas est le moment de faire découvrir à l'enfant des plats, des produits, des saveurs, des odeurs

et des couleurs qu'il ne connait pas ou qu'il n'a pas l'habitude de trouver dans son assiette.
A la fin du repas, les enfants participent au débarrassage. Ils rassemblent leurs assiettes, les verres et les couverts et participent au nettoyage de la salle.

En fonction du nombre d'enfants présents chaque jour, le temps du repas pourra être effectué en deux services, les maternelles passant en premier de préférence.

c. *Temps calmes et repos :*

Les enfants n'ayant pas toujours conscience de leur besoin de repos, des temps calmes sont proposés afin de respecter le rythme physiologique de chacun.

Groupe de 6/12 ans :
Pour ce groupe, le temps est orienté vers un « temps libre » où l'enfant organise avec ou sans copain son activité : jeux de société, lecture... Le tout dans le calme.

d. *Accueil du soir et après-midi :*

Tout d'abord, suivant la météo un temps libre à l'extérieur pourra être proposé aux enfants pour leur permettre de se détendre et de se défouler après leur journée d'école.

Les enfants prendront ensuite le goûter.

Une attention particulière sera portée tout au long de l'année à l'équilibre alimentaire, notamment à travers les goûters que nous proposerons aux enfants Suivant les recommandations de la diététicienne du FJT, le goûter sera constitué d'un fruit (fruit frais, jus de fruit ou compote), d'un laitage (fromage accompagné d'une tranche de pain, yaourt ou lait), de céréales d'un gâteau ou d'une barre de chocolat accompagnée d'un morceau de pain. Comme préconisé par la diététicienne du FJT, en cas de fromage accompagné d'une tranche de pain, il n'y aura pas de gâteau ou de chocolat afin d'éviter un apport trop élevé en glucides.

Après le goûter, mise en place d'animations variées adaptées suivant l'âge des enfants. Les animatrices prendront en charge les enfants suivant leur groupe d'appartenance. Différents espaces leur seront attribués.
Chaque lieu devra répondre aux besoins conformes pour permettre un accueil des plus favorables. Plusieurs ateliers spécifiques seront proposés.

L'équipe d'animation restera toujours à l'écoute des enfants afin de diversifier les animations de la journée. Pour cela, nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace dessin coloriage et un espace jeu.
Comme à l'accueil du matin, les enfants pourront dès que la météo le permettra jouer dans le parc de jeux extérieur ou la cour de l'école en fonction des sites.

3. ***Axes de Travail /Thématique***

Axes de travail proposés par le conseil d'administration :

Soutien à la Parentalité
Nous devons agir sur les représentations de la parentalité, les problèmes qui lui sont associés et les résultats escomptés en soutenant la parentalité.
A ces parents qui sont considérés en difficultés plus que « coupable », nous proposerons de l'aide et du soutien plus que des sanctions et/ou un rappel de l'autorité.

L'enfant est un individu à part entière qui mérite attention, écoute et respect.
Les enfants ont des besoins qu'il s'agit de prendre en considération afin de favoriser un développement optimal à tous les niveaux : physique, cognitif, affectif et social.
La parentalité apparaît comme un processus qui se développe et implique des compétences à acquérir.
La valorisation de la parentalité apparaît comme le reflet d'importantes transformations dans la modalité d'interventions sociales.
L'enfant en souffrance ne doit pas être corrigé ou puni mais il doit être aidé et protégé.

Mieux vivre avec la Planète

Retrouver le contact avec la nature, comprendre son fonctionnement et l'influence des activités humaines, s'initier aux techniques écologiques.
Les enjeux écologiques, individuels et collectifs, sont une préoccupation quotidienne et concernent chacun. Les mentalités et les comportements doivent évoluer. Et si un vrai changement se produit, c'est surtout par les générations futures qu'il passera. L'éducation à l'environnement est un domaine de plus en plus sensible, nous avons un rôle de prévention. Nous souhaitons sensibiliser les enfants au respect de l'environnement dès leur plus jeune âge, pour qu'ils deviennent des adultes respectueux et responsables.

La qualité – L'efficacité – L'excellence
Proposer des activités encadrées par un personnel qualifié.
Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire c'est passer d'un univers à un autre, de l'école à la famille ou de la famille à l'école. C'est un lieu de plus dans sa journée et un nouveau temps en collectivité. Les conditions d'accueil et l'aménagement des locaux sont donc des éléments très importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas vécu comme trop long.
Cela passe par la formation des professionnels mais aussi le respect de la sécurité physique et psychique des mineurs dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, mais aussi par la qualité des activités proposées…

<u>Autres axes de travail proposés par l'équipe d'animation :</u>

Projet autour de la nature et de l'écologie :

Les enfants vont fabriquer et agrémenter leur potager. Ils vont nettoyer l'emplacement, créer des carrés potager ou des bacs, une cabane pour ranger les outils puis réaliser les semis et repiquages. Ils vont ensuite apprendre l'importance des animaux auxiliaires et vont créer un environnement propice à leur venue et installation (hôtel à insectes, abreuvoirs, mangeoires, compost…)

Participation à une action caritative :

L'empathie des enfants sera développée grâce à leur participation à des actions caritatives. Un partenariat sera mis en place avec l'association « Une main pour un espoir » afin de venir en aide aux enfants défavorisés. Une collecte de cannettes en aluminium sera également mise en place pour l'association « l'alu du cœur » qui entraine des chiens guides d'aveugles.

Intergénérationnel :

Les enfants vont pouvoir partager à plusieurs moments, leur quotidien avec les ainées de leur commune. En effet, que ce soit pour des repas ou des temps d'activités, il est important de sortir certaines personnes de l'isolement.

Projet jardin :

Poursuite des activités autour du jardin avec pour objectifs :

- Améliorer le cadre de vie des enfants
- Permettre aux enfants de s'approprier les lieux
- Optimiser les espaces extérieurs
- Transformer les espaces extérieurs en de véritables lieux d'activités et d'apprentissages
- Permettre aux enfants d'observer et de découvrir ce qu'est un écosystème
- Observer le rythme de la nature en fonction des saisons
- Permettre aux enfants de découvrir des notions de jardinage
- Sensibilisation sur l'impact des actions humaines sur l'environnement, et transmission de valeurs écocitoyennes
- Mise en place d'un programme composé d'activités ludiques et variés
- Permettre aux enfants de développer leur créativité autour d'activités artistiques
- Permettre aux enfants de s'investir dans un projet commun
- Favoriser la préservation et la reconstruction de l'écosystème.

Les grands jeux :

Des grands jeux peuvent être proposés avant chaque période de vacances. L'esprit d'équipe sera favorisé. Les enfants seront plongés dans un monde imaginaire. Le jeu devra être introduit par une histoire comportant un but à atteindre en équipe (trouver le trésor, retrouver le père Noël disparu, sauver la planète…). Les animatrices seront déguisées afin de faciliter l'immersion des enfants. Il pourra y avoir un décor…

Les journées à thèmes :

Une fois par trimestre, l'équipe organisera une journée à thème par structure. Dès l'accueil du matin, les enfants vont être transporté dans un univers qui ne ressemble pas à celui de leur quotidien.

L'autonomie :

L'implication des enfants sera recherchée dans la vie quotidienne comme dans les activités. Les enfants pourront par exemple aider les animatrices dans la mise en œuvre des activités, proposer ou choisir une activité, réaliser une activité manuelle par eux même de bout en bout en étant guidé par l'animatrice… Différents lieux seront aménagés afin que les enfants puissent évoluer au gré de leurs envies durant les temps de libre épanouissement. Les règles de vie seront élaborées avec les enfants autour de forums afin que celles-ci soient bien comprises. Ainsi, les enfants pourront ensuite évoluer librement au sein de la structure ayant compris que toute liberté comporte certaines limites pour le bien-être de tous.

a. APS

Les orientations pédagogiques retenues pour les activités durant l'année scolaire 2023-2024 sont les suivantes :

En choisissant le thème **« voyages et découvertes »,** nous désirons favoriser le partage, la coopération et l'échange entre les enfants, l'équipe d'animation, les parents et les différents partenaires locaux :

L'implication des enfants dans la vie quotidienne sera recherchée comme par exemple pour la création des règles de vie ou encore pour la recherche de propositions d'activités. Les forums permettront d'aborder différents sujets en fonction des besoins liés à la vie du groupe.

La complémentarité entre les structures de Mondorff et Puttelange sera recherchée, notamment dans la mise en place des manifestations, des rencontres sportives, des grands jeux, des projets...

Le lien avec l'association « Amicalement vôtre » sera entretenu grâce à la mise en place d'animations grands jeux, de goûters ou encore autour du jeu… Le lien avec les anciens de la commune de Mondorff sera développé.

La collaboration avec les associations des parents d'élèves sera poursuivie autour des manifestations.

Nous continuerons à tisser des liens avec les écoles, notamment en recherchant une complémentarité entre les projets des écoles et les activités que nous proposons à l'accueil périscolaire. Les échanges quotidiens et notre participation aux conseils d'écoles participeront également à créer des liens et à renforcer ceux existants. Des nouveaux projets pourront voir le jour en cours d'année en accord avec les directeurs des écoles.

Le choix est fait de proposer des thématiques communes aux enfants de maternelles et de l'élémentaire. Les activités seront adaptées en fonction des possibilités et des envies de chacun. Les projets d'animation seront composés à partir de la demande des enfants d'une part et des objectifs de solidarité /créativité /découverte/ludique d'autre part. L'équipe d'animation proposera chaque soir une animation de façon ludique et attrayante pour motiver et intéresser les enfants. Ces derniers ne sont pas obligés d'y participer. L'enfant a le choix de privilégier le "ne rien faire" s'il le souhaite. Il pourra ainsi s'adonner à un jeu de société, à de la lecture, à des Lego ou tout simplement se reposer dans le calme afin de ne pas perturber les autres enfants en activité. S'il le souhaite et dans la mesure du possible, il pourra réintégrer le groupe animation à condition de poursuivre l'activité jusqu'à son terme.

Enfin, la collaboration au sein de l'équipe d'animation sera développée sur les projets afin d'offrir une plus grande cohérence dans les activités proposées aux enfants. L'acquisition de nouvelles compétences sera recherchée. Ainsi, les compétences de chacun seront partagées avec le reste de l'équipe, et il sera plus aisé d'en acquérir des nouvelles ensemble en équipe.

4. *Type d'activités et la nature*

a. *Activités libres*

Tous les enfants naissent avec une curiosité innée, une envie de jouer, un besoin de se sociabiliser et un profond désir d'apprendre. Jouer librement permet à l'enfant d'améliorer son autonomie et sa pensée créative. L'enfant apprend à faire des choix par lui-même et donc développe sa confiance en lui. Le jeu représente pour l'enfant un espace de découverte. L'absence de règles lui offre une grande liberté. Jouer avec les autres lui apprend à s'affirmer, à contrôler ses émotions, à négocier avec eux et à créer des liens.
Afin que l'enfant, en tant qu'individu, puisse profiter de moments propres à lui en fonction de ses besoins et de ses envies, différents espaces spécifiques sont aménagés par l'équipe pédagogique. Les espaces ainsi organisés représentent un repère pour l'enfant et permettent de la rassurer. Ces aménagements permettent à l'enfant d'évoluer en autonomie tout en restant sous la surveillance des animateurs. Il est demandé aux animateurs lors de ces temps d'être bien positionnés dans l'espace de jeu afin de pouvoir intervenir facilement dès que cela s'avère utile.
Ces temps d'activités libres ont lieu les matins, durant la pause méridienne, lors du départ échelonné le soir ou à d'autres moments de la journée quand le besoin s'en fait sentir pour l'enfant. Les enfants peuvent dès que la météo le permet profiter des espaces verts en jouant à l'extérieur.

b. *Activités improvisées*

Les activités improvisées peuvent des activités proposées par les enfants.

L'objectifs est de permettre à l'enfant d'être acteur de sa journée, en respectant son rythme. Nous partons de l'enfant de ses centres d'intérêts. Le choix de l'activité nait d'un intérêt, d'un besoin. L'enfant est amené à faire des choix.

L'animateur accompagne l'enfant dans ses choix ; il aide pour l'aspect organisationnel de l'activité (recherche de matériel…)

Des forums sont organisés par les animateurs afin de recueillir les besoins et les envies des enfants. L'enfant a parfois besoin de laisser exprimer ses désirs. Il n'a pas toujours envie de pratiquer une activité toute faite.

Il est possible pour un animateur de remplacer son activité prévue au planning, par une activité plus appropriée à la météo, au groupe d'enfant.

c. *Activités encadrées :*

L'activité est choisie, proposée et mise en place par l'animateur. Les enfants doivent cependant pouvoir exprimer leur créativité, prendre du plaisir à jouer et à communiquer. Tout est mis en place pour que l'enfant puisse s'exprimer. Une activité peut être organisée (aménagement de l'espace, composition du groupe, choix du jeu ou de l'animation, préparation du matériel…) et pour autant laisser place à la créativité de l'enfant.

Ces animations sont proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe pédagogique. Ces axes permettent de répondre aux objectifs fixés mais également de réaliser et proposer des projets à long terme avec les enfants. Les activités encadrées sont adaptées au développent de l'enfant.

La mise en place d'un thème permet à l'enfant d'avoir une cohérence par rapport à ce que l'animateur lui propose. L'activité à thème permet en outre de fédérer le groupe et de suivre un projet du début à la fin en mesurant son évolution. Il est important que l'enfant puisse se positionner

et s'investir dans la continuité d'un projet.

Un travail de sensibilisation et d'information sera fait au préalable pour que l'enfant comprenne bien ce qu'il va vivre durant le temps de l'activité.

Les activités encadrées de type manuelle, musicale ou encore d'expression favoriseront l'imagination et la créativité propre à chaque enfant.
Les jeux et activités sportives favoriseront le respect, la socialisation, la notion d'équipe, l'épanouissement et le plaisir. Les activités seront adaptées à l'âge et à la capacité du public.

Calendrier Prévisionnel des animations :

Premier trimestre : Septembre, octobre, novembre et décembre 2023 « Voyage autour du monde »

A Puttelange:

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Maternelles	Faune et traditions	Preparation au spectacle de Noël	En voyage avec la mascotte	A la découverte des animaux d'Europe
Elémentaires	Les fêtes dans le monde	Preparation au spectacle de Noël	Le monde du jardin	Les maisons du monde

A Mondorff

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Maternelles	Mon petit tour du monde	Preparation au spectacle de Noël	Les fêtes à travers le monde	Parole aux enfants
Elémentaires	Jeux de coopération	Preparation au spectacle de Noël	Découvrons les continents	Parole aux enfants

Deuxième trimestre : janvier, février et mars 2024 « l'art est création »

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Activités APS	**A définir**	**A définir**	**A définir**	**A définir**

Troisième trimestre : avril, mai, juin, juillet 2024 « les sciences, la vie.. »

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Activités APS	**A définir**	**A définir**	**A définir**	**A définir**

Les projets cités en fiche action seront annexés à ce programme prévisionnel, de même que les demandes flashs des enfants, nous trouverons toujours un créneau pour répondre à la demande de chacun.

Durant ce temps les enfants ont la possibilité de participer ou pas aux animations proposées par l'équipe d'animation. Ils auront l'opportunité de pouvoir profiter d'aménagement, jeux spécifiques au sein de la structure toujours sous la surveillance d'un animateur. Ils pourront également à tout moment réintégrer l'animation proposée.

→ *Activités mutualisées (communes au multisite)*

De nombreuses animations seront communes aux deux sites composant le multi-sites. Elles impliquent de nombreuses réunions et une organisation en amont des équipes (échéancier, choix et préparation des activités, commande du matériel, préparation et organisation des regroupements d'enfants). Les animations seront identiques pour l'ensemble des enfants. Elles seront soit proposées sur chaque site, soit permettront de réunir l'ensemble des enfants. Des réunions pédagogiques communes seront proposées afin de coordonner les projets mutualisés.

Les manifestations seront l'occasion d'organiser un évènement familial pour les deux communes. Le rassemblement en multi-sites permettra de développer les projets (un plus grand nombre de participants, une répartition pédagogique cohérente, un réel travail d'équipe et une mutualisation des compétences et moyens).

Activités encadrées, chaque animateur sera amené à changer de commune, suivant un planning définit dans l'objectif d'utiliser les compétences individuelles de chacun pour la réalisation de projets.

→ *Grands jeux*

Les grands jeux restent toujours un temps fort pour les enfants. Cela implique un temps plus important de préparation.
Une histoire est imaginée pour annoncer le jeu. Chaque animateur se déguise pour rendre l'histoire encore plus vraisemblable et donner un côté plus festif au jeu. Les enfants sont autonomes, ils forment des équipes qui se déplacent dans les différents ateliers proposés suivant le thème choisi.

→*Projets enfants parents*

Depuis plusieurs années, le conseil d'administration et l'équipe pédagogique souhaitent créer des moments privilégiés ou enfants et parents peuvent partager ensemble.
L'objectif étant que les enfants puissent faire découvrir ce qu'ils ont pu réaliser à leurs parents, ou jouer le temps d'une animation avec leurs parents.

Les manifestations représentent le moment privilégié pour ces échanges.

Ces moments privilégiés permettront aux enfants, aux familles et à l'équipe d'animation de partager un moment convivial.

→*Mobilisation en fonction de la vie associative de la commune*

Participation aux manifestations locales organisées sur les communes. L'équipe d'animation mobilisera les enfants sous la base du volontariat, en réalisant des décorations, jeux, animations…

Ainsi les enfants pourront être acteur de la vie locale.

→*Mobilisation en fonction des opportunités*

Participation aux animations, projets mis en œuvre par nos partenaires (Ligue de l'enseignement, Centres sociaux, associations locales organisant des accueils collectifs de mineurs…).
Ex : rallye de la citoyenneté, concours vidéo…
Les projets ne sont pas exhaustifs, ils pourront être complétés tout au long de l'année.

C. ORGANISATION DE L'ESPACE

1. Les structures:

PUTTELANGE LES THIONVILLE

Constitution des locaux :

- 1 entrée
- 3 salles
- 2 blocs sanitaires
- 1 cuisine
- 1 réserve
- 1 local poubelles

Les locaux sont constitués d'une entrée-couloir munie de 2 extincteurs.

Cette entrée dessert le bureau du coordinateur, 1 bloc sanitaire pour les filles,1 bloc sanitaire pour les garçons, 2 salles d'activités et une salle de restauration qui fait également office de salle d'activités.

La salle d'activité principale est équipée de 2 portes fenêtres qui donnent sur la terrasse et le parc de jeux extérieurs. Cette salle d'activité permet l'accès à une réserve où sont stockés les produits d'entretien. La réserve doit être fermée à clef en permanence en présence des enfants.

La seconde salle d'activité située au fond du bâtiment est équipée de 3 ordinateurs et d'un espace de stockage de matériel pour les activités. Cette salle est équipée de lits pour la sieste.

On accède à la cuisine par la salle de restauration. La cuisine est équipée d'une porte fenêtre permettant la livraison des repas.

Le parc de jeu attenant à la structure est clôturé ce qui permet aux enfants de pratiquer des jeux extérieurs en sécurité à condition que le portail reste fermé. Enfin, un local poubelles munies d'un extincteur donne directement sur la rue

MONDORFF

Constitution des locaux au rez-de-chaussée :

- 1 entrée
- 1 salle
- 1 toilette pour les petits
- 1 cuisine
- 1 cage d'escalier

A l'étage :

- 1 palier
- 1 salle
- 1 toilette
- 1 bureau

On accède à la structure par une cour clôturée munie d'un portillon.

On pénètre dans les locaux par une entrée. Cette entrée dessert 1 toilette pour les petits, 1 salle de restauration qui fait également office de salle d'activités, une cage d'escalier permettant l'accès à l'étage, 1 cuisine. Cette entrée est munie de 2 placards et est équipée d'1 extincteur à proximité de la cage d'escalier.

La cuisine est équipée d'un extincteur. Les produits d'hygiène sont stockés dans un placard spécifique de la cuisine.

La salle d'activité/restauration est équipée d'un ordinateur. Elle comporte une porte fenêtre qui donne accès à la terrasse et au jardin à l'arrière de la structure. Le jardin est clôturé et équipé d'un portillon.

L'étage est réservé exclusivement aux enfants de plus de 6 ans. On y trouve un palier muni d'un extincteur et équipé de deux placards. Depuis ce palier, on accède à une salle d'activité, à 1 toilette et au bureau du coordinateur.

Le foyer (pour les repas) :

Une entrée
Une grande salle
Une cuisine double entrée
Une salle de matériel
2 blocs sanitaires

On entre par la grande porte d'entrée puis un couloir.
On accède ensuite à la grande salle en se dirigeant tout droit, ou aux toilettes en prenant sur la droite.
Le bar et la cuisine se trouvent sur la gauche.

2. Espaces occasionnels :

Lieux à Puttelange	Description	Circuit à emprunter pour s'y rendre
Espace extérieur	Cour de l'école	Traverser la route par le passage piéton situé immédiatement devant la structure, longer les maisons en direction de l'école, traverser la rue principale en utilisant le passage piéton, l'école est en face.
	Parc	Le parc est attenant à la structure périscolaire et grillagée donc sécurisé. Le portail doit cependant rester fermé

	Forêt le Gründ	En véhicule, prendre la direction d'Himeling, cette forêt sépare Puttelange de ce village ; chemin balisé
	Plateau sportif	A côté de la salle des fêtes, à gauche à la sortie du village en direction de Rodemack. Traverser la route par le passage piéton situé immédiatement devant la structure, longer les maisons en direction de l'école, traverser la rue principale en utilisant le passage piéton, puis emprunter le trottoir à droite en direction de Rodemack.

Lieux à Mondorff	Description	Circuit à emprunter pour s'y rendre
Espace extérieur	Cour de l'école	Emprunter le passage structure école.
	Terrain omni sport	Le terrain se situe derrière l'école. Emprunter le trottoir pour s'y rendre.
	Salle motricité école	Se situe dans l'école. Emprunter le passage structure école.

Les animatrices tiendront systématiquement à jour la fiche de sortie, en indiquant le chemin emprunté (le plus court et le plus sécurisé dans tous les cas).

3. Structures ou lieux lors d'une prestation

Salle des fêtes de Puttelange et Mondorff	Etablir des règles de sécurité et des consignes, un animateur accompagne toujours les enfants aux toilettes, recompter les enfants à plusieurs reprises lors de tout transfert ou déplacement.	Trousses de secours, fiches sanitaires, numéros d'urgence, numéro du coordinateur

D. DEPLACEMENT

1. A pieds :

→ Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
→ Les enfants se rangent deux par deux.
→ Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.

→ L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
→ L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
→ Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
→ Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
→ Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.
→ Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.
→ Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
→ Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc…).
→ S'il y a un bus à prendre, il faudra s'assurer que tous les enfants montent effectivement dans le bus, en les comptant et en les nommant.
→ Lors des trajets cantine, les fiches sanitaires de liaison restent à disposition dans le lieu de rangement habituel.

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B).

2. Véhicule :

Disposition générale :
Avant de prendre possession du véhicule, les animateurs doivent vérifier le document « organisation des trajets » qui est affiché. Lors de sortie de la structure, ne pas oublier :
→ les fiches sanitaires,
→ une trousse de secours,
→ la liste des enfants,
→ Les numéros de téléphone d'urgence (de l'association, des pompiers, du SAMU…).

Trajet en véhicule de l'association :
→ Procéder à un état des lieux à chaque utilisation du véhicule (avant et après l'utilisation). Toute anomalie sera déclarée sur l'enregistrement E7-404 qui se trouve dans le véhicule. Cette fiche dûment renseignée sera remise à la coordinatrice qui se trouve sur le lieu concerné. En cas de non-conformité du véhicule, toute personne a un droit de retrait.
→ S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule. Dans le cas où la jauge se situe dans la zone de réserve, le signaler immédiatement à la coordinatrice.
→ Vérifier que les papiers du véhicule se trouvent dans la boîte à gants.
→ Vérifier que le matériel transporté soit rangé dans le coffre. Il est important qu'il ne bouge pas lors du transport. Aucun objet ne doit se trouver au-dessus du tableau de bord, de façon à ne pas encombrer la vue du chauffeur.
→ Prendre soin d'installer les enfants les plus petits en taille sur les rehausseurs prévus à cet effet (poids maxi. De 35kg).
→ Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière.
→ Mettre 8 enfants maximum dans les véhicules.

→ Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).
→ Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.
→ Aider les plus petits à monter ou à descendre.
→ En cas d'accident, les animateurs trouveront le constat à l'amiable dans la boite à gant. Ils doivent agir dans l'ordre suivant :

- Se munir du gilet de signalisation
- Placer le triangle de signalisation 50 m avant le véhicule.
- Mettre les enfants en sécurité soit derrière la glissière de sécurité s'il y en a une.
- Prévenir les secours, s'il y a lieu
- Prévenir l'association en donnant le lieu exact et la liste nominative des enfants à bord.

  Que doit faire l'association le cas échéant :
- Dépêcher un véhicule avec deux animateurs dedans.
- Prévenir une dépanneuse.
- Faire la liste exacte des enfants à bord du véhicule.
- Faire le lien entre l'hôpital et les familles s'il y a lieu.

(1) Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B)

E. PROCEDURE HYGIENE

1. Mesure d'Hygiène en règle générale :

→ Se nettoyer et se désinfecter les mains régulièrement,
→ Déclarer tout de suite les affections digestives graves ainsi que les maladies de la peau auprès du responsable de votre antenne,
→ Traiter tout de suite les blessures et les protéger par des pansements étanches et des gants,
→ Ne pas porter des bijoux aux mains (montre, bague, bracelet) lors de la réception,
→ Porter une coiffe enveloppant la totalité de la chevelure lors de la réception,
→ Mettre un tablier propre lors de la réception,
→ Ne pas utiliser son tablier pour s'essuyer les mains,
→ Ne pas fumer au poste de travail,
→ Ne pas tousser ou éternuer sur les denrées alimentaires,
→ Garder le poste de travail bien rangé et en parfaite propreté,
→ Appliquer à la lettre le plan de nettoyage qui est affiché en cuisine,
→ Vider les bains-marie tous les jours,
→ Relever les températures quotidiennement sur l'enregistrement E3-102,
→ Nettoyer le réfrigérateur mensuellement et le notifier sur E3-102 l'enregistrement sera conservé par les coordinatrices de site, sans limites aucunes,
→ Prévenir en urgence la Direction si la température du réfrigérateur dépasse 4°.

2. Le nettoyage des mains :

Comment se nettoyer les mains correctement ?

→ A défaut de lavabo à commande, ne pas refermer le robinet avec les mains nettoyées, mais en protégeant la main par une serviette à usage unique,

→ Pour le séchage, utiliser des serviettes à usage unique,

Quand faut-il se nettoyer les mains ?

→ Avant de commencer le service,
→ Après être passé aux WC (pour soi ou en accompagnant un enfant),
→ Après les travaux de type « sale » (enlèvement des déchets, nettoyage, etc…),
→ Après avoir éternué ou toussé.

3. Réception des repas : (pour les personnes concernées)

Avant la réception

1. Allumer le bain-marie ou l'armoire chauffante (au minimum 2H00 avant la réception),
2. Vérifier la température du réfrigérateur et s'assurer de sa propreté, une fois par jour,
3. Vérifier la température du bain marie, une fois par mois (70°),
4. Se nettoyer les mains correctement,
5. Nettoyer tous les plans de travail alimentaire ainsi que les tables avant d'y mettre le couvert,
6. Mettre sa tenue de travail : charlotte, tablier et éventuellement les gants emmasque.

REMARQUE : ne plus toucher à rien avant l'arrivée du livreur pour la réception.

Pendant la réception

REMARQUE : fermer les fenêtres et les portes (pas de courant d'air).

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids (maximum 4°) et les mettre directement dans le réfrigérateur (sans le cartonnage),
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de 63°) mettre directement au bain-marie ou dans l'armoire chauffante,
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de 63°), mettre directement au bain-marie ou dans l'armoire chauffante,
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Si les températures sont supérieures à 3° pour le froid et inférieures à 63° pour le chaud, il faut :
   - refuser les aliments,
   - mettre en place le repas de substitution,
   - remplir une fiche d'amélioration E2-301.

4. Le service des repas

Pendant le service

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids 4° et servir aussitôt,
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de63°),
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de63°),
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,

9. Servir aussitôt les aliments aux enfants.

(1) Cf. : Procédure Hygiène réception et service des repas (P3-100-A).

VIII. ENCADREMENT

A. FONCTION ET ROLE

Directrice générale :

→ Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,
→ Gestion des ressources humaines (recrutement, management, plan de formation…),
→ Gestion financière de l'ensemble de la structure,
→ Gestion de l'équipe éducative pour les aspects pédagogiques, organisationnels (techniques, financières, logistiques, administratifs) pour l'ensemble des secteurs,
→ Rencontres régulières avec les partenaires afin d'assurer un suivi : pédagogique, financier, coordination,
→ Veille réglementaire auprès des administrateurs et équipe pédagogique,
→ Mise en place de formations internes répondant aux attentes du territoire et nos objectifs.
→ Participation au développement local,
→ Développement des actions à destination du public jeunes,
→ Participation aux réunions mensuelles organisées par la CCCE,
→ Développement des projets avec les autres associations locales.

Directeur multi site :

→ Responsable de la mise en place du projet de l'association,
→ Garant du respect du projet pédagogique et éducatif,
→ Lien avec le conseil d'administration,
→ Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité…),
→ Gestion administrative et financière de l'association,
→ Gestion du personnel / management / formation,
→ Coordination des activités,
→ Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
→ Encadrement et gestion des animateurs.

Le Directeur multi a exclusivement une mission de coordination et n'est pas compté dans le taux d'encadrement.

Animateur référent désigné représentant la Directrice organisation Multi site :

→ Représente la Directrice en son absence,
→ Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
→ Lien direct avec la Directrice,
→ Informer l'équipe pédagogique des décisions,
→ Responsable de la mise en place des décisions prises lors des réunions pédagogique,
→ Assurer le bon déroulement des temps d'animation,
→ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,

→ Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
→ Respect de la courbe d'activité,
→ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadrement d'un groupe,
→ Restitution / fiche action, bilan.

Animateur :

→ Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
→ Construire une relation de qualité avec les mineurs,
→ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
→ Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
→ Respect de la courbe d'activité,
→ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadrement d'un groupe,
→ Restitution / fiche action, bilan.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait attention au langage envers l'enfant, la façon de lui parler, de lui présenter les choses
- Il ne doit pas crier
- Il doit montrer l'exemple : ne doit pas manger différemment et à table avec lui, ne pas dire devant l'enfant que ce n'est pas bon.
- Il fait part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Le "NON" doit être expliqué et justifié
- C'est la compétence qui donne l'autorité ; un animateur compétent c'est :
  -> un animateur qui propose de vrais jeux
  -> un animateur qui chante de jolis chants
  -> un animateur qui propose de véritables activités auxquelles il a réfléchi

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec le coordinateur.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.…)

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.
- Il n'y a pas de familiarité avec les parents
- Il ne discute pas des problèmes de l'enfant sans en avertir au préalable le coordinateur et ceci en particulier.

L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique. Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordé par les parents.

En conclusion : L'animateur …

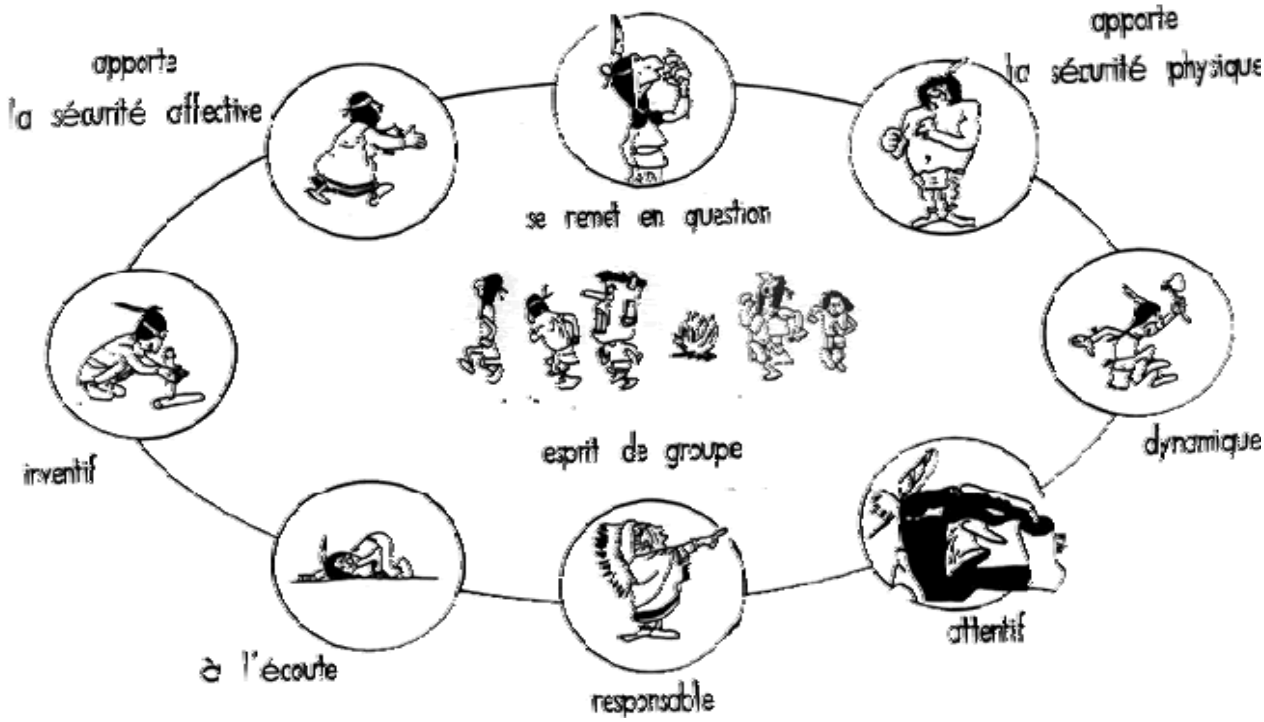

Être animateur : c'est partager l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée.

L'enfant est en temps de loisirs, l'animateur travaille avec le sourire, il est d'une grande disponibilité.

B. COMPOSITION

NOM	PRENOM	FONCTION	DIPLOME
PAIX	Elodie	Coordinatrice, Directrice multisite Chargé du suivi sanitaire	BAFD
FILALI	Amelle	Animatrice support, chargée remplaçante de suivi sanitaire	BAFA / BAFD Stagiaire
TONDT	Adeline	Animatrice	BAFA
HOUVER	Mélanie	Animatrice	BAFA
CLAIRE	Agnès	Animatrice	BAFA
SUPPA	Mélanie	Animatrice	BAFA
SOUMANN	Francine	Animatrice	BAFA
PINHAO	Sarah	Animatrice	Licence Sciences humaines et sociales mention sciences de l'éducation

C. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES

Le Directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein des structures. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route…) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

- → De se sentir en sécurité,
- → De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- → De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

A l'équipe d'encadrement :

- → De travailler de manière cohérente par rapport au projet,
- → D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- → D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- → Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- → Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- → Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),
- → Déléguer au collègue ou au Directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- → Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela ne servira à rien),
- → Ne dîtes pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous- mêmes respecter les règles),
- → Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,
- → N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue,
- → Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Toute l'équipe devra :

- → Savoir être patiente, écouter, expliquer…
- → Être responsable
- → Prendre des initiatives
- → Veiller à la sécurité

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorité, la loi, la morale…). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation. Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

D. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

La répartition de l'encadrement des groupes d'enfants sera réfléchie et décidée lors des réunions pédagogiques en fonction de l'effectif et l'âge des enfants.
Rappel :

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
APS	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14

E. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES MULTI-SITES

L'ensemble des animateurs de chaque commune se réunit lors de réunions pédagogiques communes afin de déterminer les orientations pédagogiques.

Afin que l'équipe pédagogique puisse organiser son travail des réunions d'équipe hebdomadaires sont programmées. Lors de cette rencontre, les points suivants seront évoqués :

- Le projet pédagogique,
- La sécurité,
- L'encadrement,
- Les activités,
- Travailler ensemble sur les animations et projets d'activités, évoquer la coordination,
- Les règles HACCP…

Les animateurs auront leur planning, ils pourront s'avancer et préparer leurs activités. Ils profiteront de cette rencontre avec leurs collègues pour s'organiser.

L'objectif principal des réunions hebdomadaires est la coordination des animations et la mise en commun des expériences. Evoquer les problèmes rencontrés face à un enfant, à une activité ; l'équipe d'encadrement essayera de déterminer l'origine et d'apporter une solution. Les réunions servent de lieu de formation des animateurs. Elles permettent également d'organiser les activités et d'envisager certains aménagements.
Elles sont très importantes car elles donnent la possibilité à chacun de s'exprimer.
Il ne faut en aucun cas que les relations au sein de l'équipe ou avec les enfants ne se détériorent. Le fait de ne pas évoquer ce qui ne va pas, peut perturber une ambiance et le travail « Il ne faut pas remettre à demain ce que l'on peut faire ou dire tout de suite ».

F. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE EN MULTI-SITE

*** Direction :** le Directeur se consacrera exclusivement à ses fonctions de coordination et de suivi des différents sites, en assurant une présence régulière au sein de chaque site (deux jours par semaine sur chacun). Il est constamment joignable et disponible en cas de sollicitation de la part d'une équipe d'animation de l'un des sites.

* **Animateur référent** : il sera clairement identifié. Il sera le lien entre le site et le directeur. Il est garant du bon fonctionnement du projet pédagogique en son absence. Il est responsable et dispose d'une certaine expérience en animation.

* **Equipe d'animation** : celle-ci se réunira très régulièrement afin de conserver une cohésion de fonctionnement entre les sites. Les lundis matin seront consacrés à ces temps de travail.

* **Réunions d'équipe** : elles réuniront l'ensemble de l'équipe un lundi matin par mois. Elles seront un lieu d'échange entre tous.

* **Bilans trimestriels** : ils feront l'objet d'une réunion spécifique avec l'ensemble de l'équipe. Des spécificités par site seront ajoutées.

*** Répartition des animateurs** : les animateurs pourront être amenés à changer de commune pour l'encadrement d'activité. Des plannings précisant le temps de travail ainsi que le lieu seront affichés dans chaque site.

* La Directrice générale, ainsi que la Directrice Adjointe de l'association pourront également intervenir rapidement sur chacun des sites si nécessaires.

G. PAUSES

Des temps de pauses seront planifiés suivant le chapitre V article 1.3.1 de la Convention Collective Nationale des acteurs du lien social et familial.

H. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA

1. Déroulement

→ En début de stage sera proposée une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des attentes et des objectifs fixés par la Direction.
→ Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur les animateurs permanents, l'adjoint pédagogique, l'équipe de direction.
→ En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire.
→ En fin de stage, le stagiaire fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses remarques.

2. Grille d'évaluation

EVALUATION BAFD	I	M	B	Observations
I=Insuffisant M=Moyen B =Bien				
LE SAVOIR-ETRE				
Développer mes capacités d'écoute				
Être présent et disponible				
Être empathique, ouvert				
Être dynamique et moteur				
Être organisé, gérer mon rythme				
Faciliter le travail pris en charge par les autres				
M'exprimer de façon audible				
Assurer mes paroles, mes actes, mes écrits, mes décisions, mes engagements				
Prendre de la distance pour communiquer				
LE SAVOIR				
Connaître la législation et les obligations				
Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant				
Connaître les différentes méthodes de travail en équipe				
Définir le rôle et les fonctions de chaque membre d'une équipe pédagogique				

Maîtriser un vocabulaire de pédagogie en rapport avec les fonctions à exercer				
Identifier les partenaires				
LE SAVOIR-FAIRE				
Remplir et faire remplir des documents d'évaluation				
Expliquer et transmettre des objectifs éducatifs				
Elaborer des objectifs pédagogiques				
Rédiger un projet pédagogique				
Permettre et prendre en compte la parole de l'enfant				
Prendre des décisions et les argumenter				
Favoriser l'expression des membres de son équipe, leur prise d'initiative et leur créativité				
Recruter				
Manager				
Animer une réunion et d'une manière générale, divers temps de travail				
Evaluer des actions, un projet				
APTITUDES				
Être initiateur, conducteur et porteur d'un projet pédagogique				
Accompagner les animateurs et les adjoints dans leur formation				
Être garant du bon fonctionnement de la collectivité dans le cadre de la loi, en préservant la sécurité de chacun des acteurs				
Être garant de la communication interne et externe				
Être garant de la gestion budgétaire et administrative				
Exprimer clairement ses limites, tout en étant dans une démarche active d'apprentissage et de progression				
Ne doit pas avoir de comportement et/ou d'attitudes				
Non admis par la loi Française et de l'éventuel pays d'accueil				
Non respectueux des autres personnes				
Non respectueux des locaux et du matériel				
Pouvant mettre en danger physique et/ou moral les autres acteurs du centre				
Pouvant le mettre personnellement en danger physique				
Ne doit pas avoir de discours				
Non admis par la législation Française				
Ne respectant pas les autres acteurs du centre				
Traduisant des conceptions pédagogiques, modes de relation et d'organisation non respectueux des personnes et en particulier des enfants et des jeunes				

EVALUATION BAFA	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Observations**
1Trèssatisfaisant **2**Satisfaisant **3**Moyen **4**Insatisfaisant **5** Très insatisfaisant						
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						
Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc…)						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement à la préparation et/ou réunion						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						

Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
L'activité						
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						
Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire »						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gérer un temps de voyage						
Sait gérer un temps d'accueil						
Les relations / Le partenariat						
Sait prendre en compte les demandes des parents						
Travaille avec les animateurs Brevets d'Etat						
Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades						
Travaille avec l'équipe de service						
Le projet						
Connaît la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						

IX. SUIVI SANITAIRE

Le « ***chargé du suivi sanitaire*** » est la personne désignée pour :

- → faire le suivi des fiches sanitaires de liaison,
- → informer l'équipe d'animation des allergies ou autres,
- → identifier les mineurs qui prennent des médicaments,
- → s'assurer, signer et dater les médicaments occasionnels ainsi que l'ordonnance apportés par les parents,
- → ranger les médicaments dans l'armoire à pharmacie hors de portée des enfants,
- → être garant du remplissage de la trousse de secours,
- → suivre le registre des soins apportés.

Une personne est nommée en cas d'absence du directeur.

Pour l'année 2023-2024, le chargé du suivi sanitaire est Elodie PAIX, les personnes désignées pour remplacer en cas d'absence sont Amelle FILALI puis, Adeline TONDT à Mondorff, et Agnès CLAIRE à Puttelange.

A Puttelange-lès-Thionville, l'armoire à pharmacie se trouve dans l'entrée, hors de portée des

enfants. On y trouve le matériel autorisé pour soigner les enfants, un registre des soins apportés aux enfants, ainsi que les pastilles d'iode en cas d'accident nucléaire. Les PAI et les trousses d'urgence, ainsi qu'un stock de matériel d'infirmerie se trouvent dans l'armoire métallique dans le bureau du coordinateur.

A Mondorff, l'armoire à pharmacie se trouve dans le meuble de la cuisine au-dessus du frigo. On y trouve le matériel autorisé pour soigner les enfants, ainsi qu'un registre des soins apportés aux enfants. Les pastilles d'iode se trouvent dans le bureau du coordinateur à l'étage dans une seconde armoire à pharmacie.

X. ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE

Ouverte à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Les valeurs énoncées dans notre projet éducatif (le respect de la dignité, la solidarité et la démocratie), reflète notre sensibilité à la question de l'égalité. Nous avons pu constater au quotidien que les écarts ne cessent de se creuser que de nouvelles situations d'exclusion apparaissent et c'est dans cette démarche que nous souhaitons développer une solidarité. Cette solidarité prête une attention aux différentes formes d'inégalités et de discriminations, y compris celles qui existent entre personnes valides et personnes en situation de handicap, avec l'ambition d'accueillir tout le monde.

Cette démarche de mixité des publics permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant pour lequel le respect de sa dignité passe par une volonté de lui offrir une réelle égalité des chances.
L'accueil d'un enfant le plus précocement possible, quand ses parents le souhaitent, participera à :

- → Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
- → Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
- → Dynamiser son intégration ;
- → Donner la possibilité à ses parents de goûter à une vie normale ;
- → Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations D'entraide

A. L'ACCUEIL

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, et le Directeur responsable de la structure au travers d'une fiche personnalisée. Cette rencontre permettra de déterminer les modalités de l'accueil (aménagement du temps d'accueil, de l'espace, repérage des lieux pour l'enfant et la famille…).
Le type d'handicap n'est, en principe, pas un frein à l'accueil cependant une réponse personnalisée sera proposée à la famille.
La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

- → Un premier contact,
- → Répondre aux questions des parents,
- → De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses

handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?

→ De récupérer toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,

→ De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (Établir une démarche d'intégration).

La rencontre avec les parents permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien.
La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers…

B. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Ils seront également renseignés sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille. Il sera mis à disposition sur chaque site, un livret comportant des fiches renseignant sur les différents handicaps ainsi que des conseils à adopter.

La sensibilisation passera également par un moment d'échange entre les différents encadrants, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Cet échange permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

Les livrets d'accueil pour les enfants avec troubles de la santé sont consultables dans le classeur DDCS en annexe du projet pédagogique.

C. LES INFORMATIONS MEDICALES

Toutes informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant seront diffusées à l'ensemble de l'équipe.
Le Directeur du centre sera le référent, en son absence une personne désignée assurera ses fonctions. Il devra s'assurer :

→ De la prise du traitement,

→ De s'assurer que l'enfant ait toujours le traitement avec lui pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme…)

→ Des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),

→ De vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laissent en permanence sur la structure

Un emplacement spécial sera désigné pour le rangement du traitement éventuel (armoire à pharmacie dans le bureau de la coordinatrice)
Le PAI est joint en copie à la fiche sanitaire.

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17

MEDECIN Dr PAULY RODEMACK	03 82 59 56 00
HOPITAL Bel-Air	03 82 55 82 55
CENTRE ANTI-POISONS NANCY	03 83 32 36 36
MAIRIE PUTTELANGE	03 82 82 57 44
ENFANCE MALTRAITEE	119
SDJES	03 87 75 41 55
ARS	03 87 39 75 00
Signalement comportement suspect	0800 005 696

D. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LES MOYENS

1. Les objectifs

→ Permettre à l'enfant de s'épanouir dans sa vie d'enfant,
→ Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser faire des projets,
→ Respecter chaque enfant et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,
→ Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,
→ Permettre à tous les enfants et à leurs parents de se sentir reconnus,
→ Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

2. Les moyens

→ L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'apprivoiser. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,
→ Désignation de personnel référent,
→ Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modulés,
→ Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
→ Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,
→ Formation du personnel.

3. Organisation

Pour chaque enfant présent au cours de l'accueil, une feuille personnalisée de prise en charge sera rajoutée au projet pédagogique précisant le handicap, le référent, l'adaptation nécessaire (organisation des activités, technique…), le mode de participation de l'enfant, fonctionnement de l'équipe.

E. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

La personne référente sera à la disposition quotidiennement des familles. Elle pourra ainsi donner des informations sur la journée, sur l'enfant, sur ses progrès… Moment important

autant pour les parents que pour l'ensemble de l'équipe pour mieux comprendre l'enfant dans son quotidien.

F. BILAN

1. Avec les familles

A la fin de l'accueil un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

Les bilans d'accueil pour les enfants avec troubles de la santé sont consultables dans le classeur DDCS en annexe du projet pédagogique

2. Avec l'équipe

Afin d'évaluer l'organisation générale de l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap, un bilan au sein de l'équipe sera également proposé au trimestre les secteurs APS et MR et la fin de chaque ACM.
Nous devons être toujours dans une démarche d'amélioration.

XI. EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

A. QUE VA-T-ON EVALUER ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.
Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.
Exemple :

- → Où les actions prévues ont-elles été réalisées ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- → Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- → Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (caractéristiques du public, projet éducatif).
- → L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas…).

B. OUTILS D'EVALUATION

- → Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain. Relais d'infos par l'animateur

référent.

→ Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives (une fiche en fin de période).

→ Une boîte à idées est mise en place à l'endroit où les parents signent.

→ Bilan avec l'équipe :

APS	Bilan trimestriel après chaque période

→ Evaluation par les enfants sous forme de forum, dessins (soleil, nuage) …

→ Evaluation par les parents avec une enquête de satisfaction.

XII. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

A. PLAN SECURITE CANICULE

La chaleur expose rapidement les enfants au coup de chaleur et aux risques de déshydratation rapide. Les enfants ne s'en rendent pas forcément compte. C'est aux adultes d'être particulièrement vigilant sur ce point.

1. Limiter les sorties des enfants :

- Limiter les promenades et sorties pendant les pics de chaleur, toujours avec des vêtements légers, amples, de couleur claire, sans oublier un chapeau, inciter les enfants à appliquer leur crème solaire si les parents en fournissent.
- Eviter les activités physiques et sportives, ou les pratiquer aux heures les plus fraiches (le matin).
- Privilégier les sorties dans des lieux climatisés ou plus frais (musée, cinéma, piscine…)
- Adapter les horaires et lieux de sorties (tôt le matin ou plus tard le soir et privilégier les lieux ombragés, rafraichis) ;
- Se replier à l'ombre en cas d'activité pratiquée à l'extérieur
- Emporter des quantités d'eau suffisantes lors des déplacements.
- Privilégier les récréations dans le parc à l'ombre des arbres ou sous le préau.

2. Rafraichir les enfants :

- Aérer les pièces (ouvrir le soir en partant et fermer le matin en arrivant) et occulter les fenêtres exposées au soleil durant la journée (attention : pour éviter les défenestrations accidentelles d'enfants, ne jamais laisser un enfant seul près d'une fenêtre et préférer l'ouverture des fenêtres en mode « oscillo-battant »)
- Permettre aux enfants de s'humidifier le visage et la nuque (utilisation de brumisateurs), ou de participer à une éventuelle bataille d'eau afin qu'ils se rafraichissent…
- Mise en place de ventilateurs qui sont efficaces uniquement dans le cas où la peau des enfants est humidifiée. Utiliser les ventilateurs seulement si la température de l'air ne dépasse pas 32 degrés. Au-delà, cela peut être dangereux du fait d'une augmentation de la température
- Veiller à la qualité de l'alimentation (chaîne du froid)
- Ne plus utiliser les sèche mains électriques mais du papier essuie-mains

- Fermer la porte de la cuisine et allumer la hotte d'extraction lorsque le bain-marie et le lave-vaisselle sont allumés.
- Utiliser et appliquer des crèmes solaires apportées par les parents (indice de protection élevé), ainsi que le port de vêtements adaptés (chapeau large, vêtements amples et légers couvrant les parties exposées de la peau, lunettes de soleil etc…)

3. Faire boire les enfants :

- Proposer à boire très fréquemment, au moins toutes les heures durant la journée, en donnant de l'eau fraiche sans attendre que les enfants manifestent leur soif.
- Mettre des bouteilles d'eau en permanence au frigo afin de disposer d'eau fraiche.
- Proposer des fruits frais pour le goûter s'il en reste de midi.

4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ?

Avoir une vigilance particulière vis-à-vis des jeunes connus comme porteurs de pathologies respiratoires et des jeunes en situation de handicap.

a) Signes d'alerte :

- fièvre, pâleur, somnolence ou agitation inhabituelle, soif intense avec perte de poids.

ATTENTION ! Il peut s'agir des premiers signes d'un coup de chaleur, c'est une urgence médicale car il y a un danger de mort.

Que faire ?

- Placer l'enfant dans une pièce fraiche (salle à manger, ou exceptionnellement au sous-sol si la salle à manger n'est pas suffisamment fraiche, en cas de danger immédiat)
- Donner immédiatement à boire à l'enfant et recommencer de manière régulière.
- Permettre à l'enfant de se mouiller le visage et la nuque avec l'eau du robinet…

b) Signes de gravité :

- troubles de la conscience
- refus ou impossibilité de boire
- couleur anormale de la peau
- fièvre supérieur

!!! Il faut appeler immédiatement le SAMU en composant le 15

Enfants asthmatiques :

- En cas de crise d'Asthme, se référer au protocole médical fourni par les parents, et dans le cas où il n'y en a pas, appeler le SAMU.

c) En cas de pollution associée à une forte chaleur :

Comme pour les adultes, les pics de pollution peuvent représenter un risque d'aggravation de l'état de santé des enfants.
Les symptômes pouvant survenir à cette occasion sont les suivants :

- Toux
- Rhinite
- Gêne respiratoire
- Irritation de la gorge ou des yeux

Que faire ?

Prendre un avis médical en appelant le SAMU. Ces pics de pollution pourraient en effet révéler une sensibilité particulière de certains enfants non mise en évidence jusque-là.

5. Adaptations plan canicule dans un contexte épidémique (Covid-19…) :

Les brumisateurs hors catégorie 3 sont autorisés sans utilisation de ventilateur en association (pas de flux latéral ou en provenance du sol durant le covid 19)
L'utilisation de ventilateurs est autorisé s'il ne sont pas dirigés vers les personnes et sans brumisateur en association.
Afficher les obligations de respecter les mesures barrières dans les lieux collectifs rafraichis.
Sensibiliser les salariés.
Identifier une entrée et une sortie de l'espace rafraichi.
Sens de circulation évitant le croisement des personnes dans les espaces rafraichis.
Espace de 4 m2 par personne dans les espaces rafraichis.
Aération des salles dès lorsque la température extérieur est inférieur à celle de l'intérieur.
Les sorties d'accueils collectifs de mineurs (établissements et services de protection de l'enfance, accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme)
doivent être reportées sauf si ces dernières se déroulent dans des lieux plus frais sans nécessiter de déplacement exposant à la chaleur.
Les organisateurs de ces accueils, le cas échéant, doivent modifier leurs activités afin de ne pas proposer la pratique d'activités physiques et sportives, à l'exception
des activités aquatiques et nautiques.
Les activités l'après-midi doivent être adaptées aux températures. Un accès à l'eau doit être garanti.

B. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE

1. PUTTELANGE-LES-THIONVILLE

Signal d'alerte : **sirène incendie**
Lieu de rassemblement : **sur les marches de la mairie dans le parc attenant à la structure**

2. MONDORFF

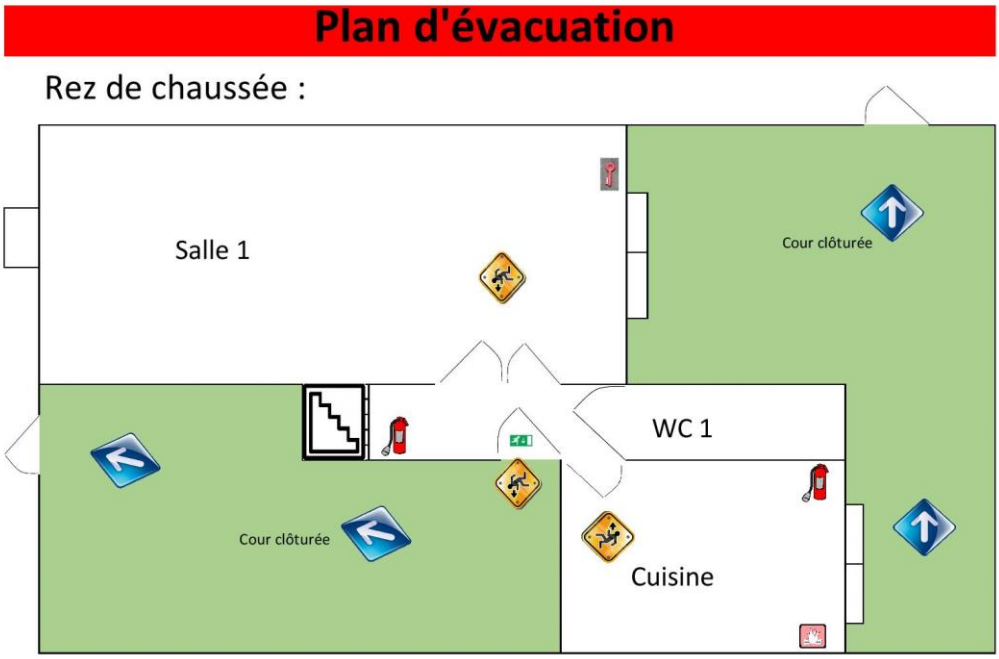

1er étage :

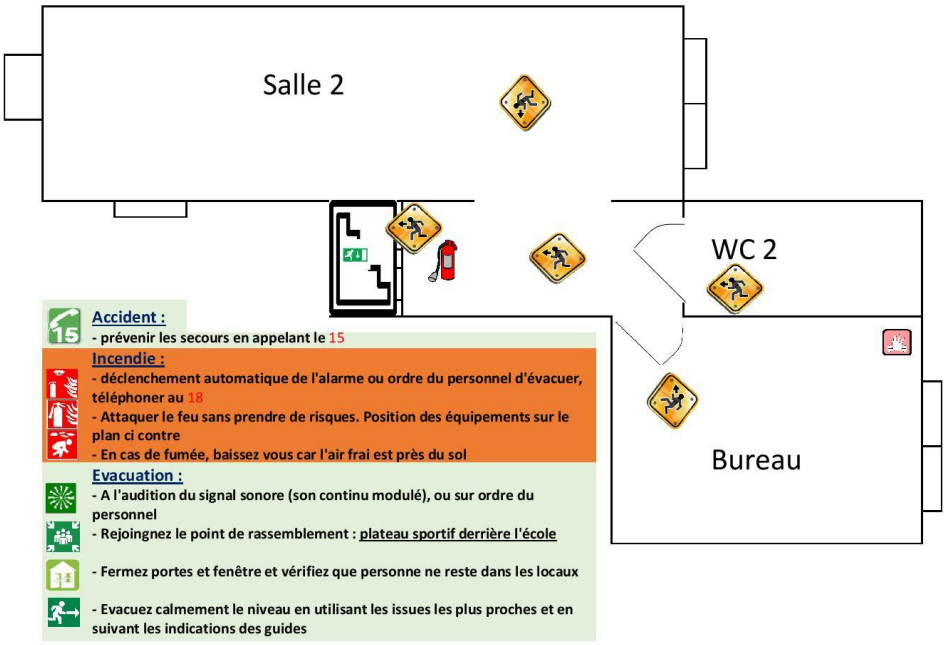

Foyer :

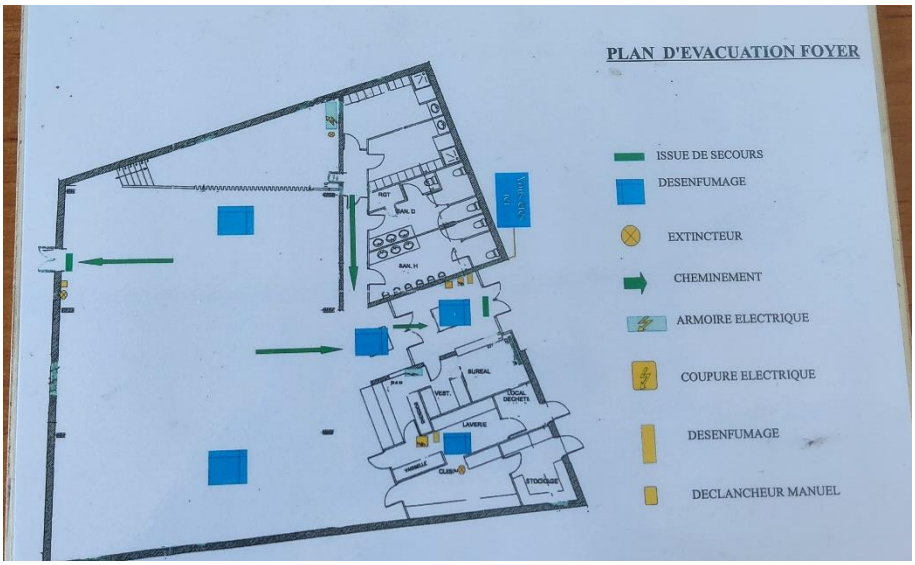

3.CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE

Matériel à emporter :

- Planning de présence enfants,
- Classeurs d'émargement,

Personnes référentes par ordre de priorité :

- Le coordinateur
- L'animateur responsable de site
- La personne nommée responsable en cas d'absence du coordinateur et du responsable de site.

Déplacement des groupes :

Au signal, les animateurs rassemblent leur groupe et se dirigent calmement vers la sortie LA PLUS PROCHE. Les sorties de secours sont matérialisées par des BAES.

Les animateurs accompagnent les enfants au lieu de rassemblement, à Puttelange en traversant le parc directement, à Mondorff en empruntant le trottoir jusqu'au plateau sportif. (CF procédure déplacement à pied). Il est bien entendu que les animateurs se déplaceront avec les enfants en respectant les règles du code de la route.

Issues de secours :

A Mondorff comme à Puttelange, l'issue de secours est la porte d'entrée. En cas d'impossibilité d'utiliser cette sortie de secours, il sera alors possible d'utiliser une autre issue (portes-fenêtres des salles d'activités).

ATTENTION : tout déplacement se fait dans le calme et sans courir.

ATTENTION : avant le départ, vérifier la présence d'enfants dans les toilettes ou tout autre endroit caché (chaque animateur).

La personne référente (La coordinateur, le responsable de site ou la personne désignée en cas d'absence du coordinateur et du responsable de site) s'assure que tout le monde a évacué les lieux, vérifie les toilettes, récupère le classeur d'émargement et la liste de présence).

Une fois arrivé au point de rendez-vous :

Les animateurs comptent les enfants de leur groupe et les gardent rangés en sécurité.

Pour gagner du temps, l'appel des enfants de maternelle et de primaire se fait séparément et simultanément.

La personne référente viendra vérifier le comptage et vérifiera le classeur d'émargement.

Une fois le public en sécurité = Appeler le 18.

C. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE

Moyen d'alerte :
MONDORFF : corne de brume
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE : corne de brume

Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident nucléaire

En cas d'alerte

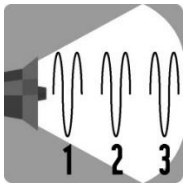

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.
FREQUENCE France Bleu : 98.5 Mhz
FREQUENCE France Info : 106.8 Mhz
FREQUENCE France Inter : 99.8 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des enfants a été prévu dans son école et à l'accueil périscolaire.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

1. RECOMMANDATIONS GENERALES EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE :

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

- regroupez tout le monde dans les locaux
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air
- coupez ventilation et chauffage

➢ **Attendez les consignes des autorités.** En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :
- demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).

D. PLAN SECURITE ALERTE ATTAQUE TERRORISTE :

Moyen d'alerte :
MONDORFF : sifflet
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE : sifflet
Lieu prévu pour le confinement :

Niveau de vigilance Vigipirate : « sécurité renforcée risque attentat ». La plus grande vigilance est recommandée sur les lieux de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs ainsi que dans les clubs sportifs recevant des mineurs, en particulier confessionnels.

Dans tous les cas, les organisateurs observeront la plus grande vigilance sur les lieux de séjour ou d'activités et lors des embarquements, débarquements et transferts des publics concernés dans les cars, gares, ports et aéroports et éviteront les regroupements de longue durée sur la voie publique.

La sécurisation des sites de rassemblement les plus sensibles
Localement, les préfets préciseront les consignes particulières à mettre en œuvre pour chaque manifestation en extérieur. Les organisateurs d'évènements se rapprocheront des services préfectoraux pour préciser les mesures de sécurité à prendre, en fonction du contexte lié notamment au lieu et à la thématique de la manifestation. Les manifestations seront déclarées à la gendarmerie.

La sensibilisation des opérateurs et du grand public
Une sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'attaque est recommandée :
http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste.
En complément, il est conseillé de télécharger l'application pour Smartphone "Système d'alerte et d'information des populations" (SAIP), conçue pour diffuser les alertes sur les attentats ainsi que les consignes de sécurité.
Par ailleurs, les ministères chargés des affaires sociales ont réalisé en juin 2016 deux guides de bonnes pratiques de vigilance face à la menace et de réaction aux attentats. Leur diffusion et leur mise en application sont encouragées :
- « Guide de déclinaison des mesures de sécurisation périmétriques et bâtimentaires » ;
- « Guide à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge des accueils collectifs de mineurs », ainsi que son annexe, tous 2 joints dans le classeur DDCS. Chaque membre de l'équipe pédagogique aura pris connaissance des informations présentées dans ce guide ainsi que son annexe.

1. POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

a) Développer sa vigilance

- Identifier les acteurs de l'établissement pour mieux repérer d'éventuels inconnus.

- Ne pas ouvrir la porte d'entrée à des personnes inconnues.
- Demander la carte d'identité à toute personne « inconnue » :
  - Qui viendrait chercher un enfant, un ados,
  - Qui viendrait livrer quoique ce soit, (courrier, colis etc…).
- Prévenir la hiérarchie en cas de problème lié aux demandes citées ci-dessus, ou simplement en cas de doute, d'absence d'information.

- Détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels :
  - sac abandonné, colis suspect ;
  - véhicule suspect (stationnement prolongé, stationné à proximité du bâtiment sur un emplacement inapproprié, comportement des occupants, moteur tournant) ;
  - attitude laissant supposer un repérage (allées et venues, observation prolongée, etc.) ;
  - tenue vestimentaire inhabituelle pour la saison ;
  - sous-traitants, livreurs en dehors de leurs zone et horaires d'intervention.
- Faire remonter, suivant la procédure établie, toutes situations particulières (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes, etc.).
- Être à l'écoute des enfants ou des adolescents qui peuvent évoquer des informations perçues notamment sur les réseaux sociaux.
- Signaler tout changement de comportement chez un adhérent ou d'un adulte (signes de radicalisation)
- De manière générale, signaler à la hiérarchie ce qui intrigue ou pose question.

b) S'échapper

- Condition 1
  - Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.
- Condition 2
  - Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les enfants ou les adolescents.
- Dans tous les cas :
  - Rester calme.
  - Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
  - Utiliser un itinéraire connu.
  - Demander le silence absolu.

c) S'enfermer

- Situation 1 : les enfants sont dans les locaux
  - **Rester dans les locaux et rejoindre la salle prévue pour le confinement : salle à manger à Puttelange et étage à Mondorff. A Mondorff, dans le cas où un groupe se trouverait à l'école, le confinement se ferait à l'étage dans les 2 petites salles.**
  - Verrouiller les portes.
- Situation 2 : les enfants ou les ados ne sont pas dans les locaux
  - Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.
- Dans tous les cas :
  - Se munir d'un téléphone portable ou du téléphone de la structure.
  - Demander aux enfants de se déplacer rapidement et en silence.
  - Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
  - Éteindre les lumières.
  - Débrancher les appareils électriques.
  - S'éloigner des murs, portes et fenêtres.

- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
- Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.

d) Alerter

- Déclencher l'alerte spécifique « attaque terroriste » prévue par l'établissement et non pas l'alarme incendie : sifflet.
- Prévenir les forces de sécurité en essayant de donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?).

Appeler le 17, le 112 ou par SMS le 114.

e) Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours

- N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.
- Laisser toutes les affaires sur place.
- Évacuer calmement les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect.
- Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

2. Attentats : comment en parler aux enfants

a) Principes généraux

• Être à l'écoute. Inviter d'abord l'enfant à s'exprimer pour ne pas dire plus que nécessaire. Si vous vous livrez à un moment d'échange en groupe, veiller à ce que la parole de chacun soit respectée, par exemple à l'aide d'un bâton de parole. Vous-mêmes, intervenez le moins possible.
• Protéger tant que possible les enfants des images, ne pas tenir de propos morbides.
• Ne pas édulcorer la réalité mais ne pas rentrer dans les détails.
• Ne pas avoir peur d'exprimer des émotions. Les enfants ne comprendraient pas qu'un événement aussi choquant soit discuté sans émotion.
• Adapter les discussions à l'âge de l'enfant.
-- Pour les plus jeunes, insister sur le retour à la normale.
-- À partir de 6-7 ans, évoquer la réprobation générale de l'acte, la force de la Loi, et le rôle de protection qu'ont les adultes à l'égard des enfants.
-- Avec les enfants de 8-9 ans, on peut aborder plus précisément les événements sans jamais laisser de place à la brutalité.
-- Avec les adolescents, on peut imaginer des échanges argumentés, mettant en valeur les principes démocratiques de libre expression et de laïcité, mais rappelant aussi le cadre de la Loi.

Éléments de discours

Présenter sobrement mais sans détour les événements. Rappeler ce que les autorités ont fait pour sécuriser la population et terminer sur une note de solidarité.
« La police et l'armée ont été appelées pour nous protéger. Pour l'instant, il n'y a plus de danger. Nous sommes tous très tristes de qui s'est passé. Un homme au volant d'un camion a foncé dans la foule. Les gens ont eu très peur car ils ont été surpris et ne se méfiaient pas. Ceux qui commettent ces actes sont des terroristes. Ce sont des personnes qui ne supportent pas que d'autres aient des idées différentes d'eux et qui au lieu de s'exprimer avec des mots, utilisent la violence et tuent. Ils veulent nous faire peur et nous provoquer. Ils veulent semer la pagaille dans notre pays. Nous devons rester soudés les uns les autres. » Vous trouverez des ressources utiles sur le site :
http://www.cahiers-pedagogiques.com/Des-ressources-pour-parler-avec-les-enfants#.V4kWjp2LgYE.twitter

E. Contexte épidémique (Covid 19) :

Le protocole ci-dessous est amené à évoluer selon le degré d'alerte et en fonction des recommandations du gouvernement.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

CONTEXTE

Au cours de la précédente année scolaire, les accueils collectifs de mineurs (ACM) ont pu accueillir les mineurs par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire arrêté en lien avec les autorités sanitaires sur la base des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse maintient une stratégie reposant sur l'ouverture des accueils, tout en limitant la circulation du virus en leur sein. Une cohérence avec les règles applicables en milieu scolaire est également recherchée pour cette année. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole :

- socle de mesures ;
- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau orange ;
- **niveau 3 / niveau rouge**.

Ce document présente les mesures de fonctionnement prévues par le socle et les différents niveaux de protocole. Les renforcements opérés à chaque niveau sont mis en relief dans le texte (mise en couleur). Ces mesures reposent sur les prescriptions émises par le ministère de la Santé et de la Prévention au vu notamment des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le présent cadre sanitaire est destiné aux organisateurs des accueils et leurs équipes d'encadrement et aux services déconcentrés de l'État. Il permet de donner à ces acteurs une visibilité sur les mesures qui pourront être mises en œuvre au cours de l'année scolaire en fonction de la situation épidémique. Le niveau applicable au moment de la rentrée scolaire sera fonction de la situation épidémique à cette date et sera indiqué préalablement à la reprise des activités.

La détermination du niveau applicable s'appuie sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. Le passage d'un niveau à un autre sera décidé par les autorités nationales et pourra concerner tout ou partie du territoire.

Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site jeunes.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Présentation du cadre sanitaire

Le présent cadre repose sur les prescriptions émises par le ministère de la Santé et de la Prévention au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Préalable

Les responsables légaux des mineurs jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ce que leur enfant ne prenne pas part à l'accueil en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez lui. De même, ils s'engagent à respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires et veillent à informer le responsable de la structure.

Les personnels appliquent les mêmes règles.

Doctrine d'accueil

Le maintien de l'accueil des mineurs est prévu à tous les niveaux de protocole.

Activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- socle : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;
- niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;
- niveau 2 / niveau orange : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;
- **niveau 3 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées.

Contact-tracing

Les règles de contact-tracing applicables aux ACM sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Elles sont présentées sur le site jeunes.gouv.fr.

Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site jeunes.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'application des gestes barrières

Le respect des gestes barrières rappelés ci-après est recommandé dès le socle des mesures. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à éviter.
À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un encadrant pour les mineurs de moins de onze ans.
Le lavage régulier des mains figure dans le socle des mesures. A partir du niveau 1 (niveau vert), il doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans la structure;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les temps libres ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

L'aération et la ventilation des salles d'activités et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Elle figure dans le socle des mesures. A partir du niveau 1 (niveau vert), les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés durant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des mineurs, pendant chaque temps libre, entre les activités, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 10 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

La mesure de la concentration en CO_2 à l'aide de capteurs permet d'évaluer facilement le niveau de renouvellement d'air. Il est fortement recommandé d'équiper les lieux d'accueil de capteurs mobiles afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local ou pour contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique dans les bâtiments où l'ouverture des ouvrants est déconseillée voire impossible.

Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site jeunes.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Une fiche « Repères » dédiée à l'enjeu de l'aération est annexée au présent cadre sanitaire. Ses prescriptions sont applicables aux ACM.

Le port du masque

Que ce soit pour le socle ou les trois niveaux de protocole, les règles relatives au port du masque, applicables aux adultes et aux enfants en population générale, s'appliquent dans les ACM (les règles applicables à l'espace public pour les espaces extérieurs et celles applicables aux établissements recevant du public de même nature pour les espaces intérieurs). Elles sont définies par les autorités sanitaires et présentées sur le site jeunes.gouv.fr. Des mesures locales peuvent être prises par les autorités préfectorales, elles peuvent concerner les ACM.

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

La limitation du brassage des mineurs

- socle : pas de limitation du brassage entre groupes de mineurs ;
- niveau 1 / niveau vert : la limitation du brassage entre groupes de mineurs n'est pas obligatoire. Les regroupements importants (évènements brassant l'ensemble des mineurs par exemple) sont à éviter ;
- niveau 2 / niveau orange : la limitation du brassage entre mineurs de groupes différents est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre mineurs d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier pour les mineurs de moins de six ans) ;
- **niveau 3 / niveau rouge** : la limitation du brassage entre mineurs de groupes différents est requise. Le brassage entre mineurs de groupes différents doit être évité pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre mineurs d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier pour les mineurs de moins de six ans).

Les points ci-après appellent une attention particulière à partir du niveau 2 (niveau orange) :

- **l'arrivée et le départ des mineurs dans la structure** peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend évidemment du nombre de mineurs accueillis, des personnels présents et, le cas échéant, des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des mineurs en situation de handicap.

- **la circulation des mineurs dans les bâtiments** : les déplacements des mineurs sont limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle d'activités à chaque groupe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).

- **les temps libres** sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en salle d'activités.

Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site jeunes.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les règles de distanciation physique

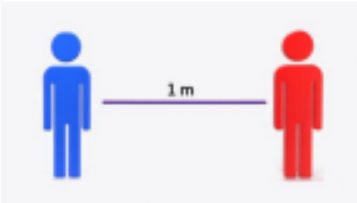

Pour les mineurs de moins de six ans, la distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Pour les mineurs de six ans et plus, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les mineurs.

A compter du niveau 2 (niveau orange), la distanciation physique est maintenue entre les mineurs de groupes différents.

S'agissant des accueils avec hébergement, une distanciation est recherchée entre les couchages à partir du niveau 1 (niveau vert). A partir du niveau 2 (niveau orange), les chambres sont attribuées, dans la mesure du possible, dans le respect des mesures de limitation du brassage entre groupes.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à l'organisateur de l'accueil de les mettre en œuvre selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est fortement recommandé dans le socle des mesures. A partir du niveau 1, il est réalisé selon les modalités suivantes :

- niveau 1 / niveau vert : désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- niveau 2 / niveau orange : désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 3 / niveau rouge** : désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.

La restauration

A partir du niveau 1 (niveau vert), les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage.

Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site jeunes.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

- Niveau 1 / niveau vert : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les mineurs ;
- niveau 2 / niveau orange : la stabilité des groupes est recherchée ;
- **niveau 3 / niveau rouge** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes mineurs déjeunent tous les jours à la même table.

A compter du niveau 2 (niveau orange), lorsque l'étalement des plages horaires ou l'organisation de plusieurs services ne permettent pas de respecter la limitation du brassage entre groupes de mineurs, d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration (salles des fêtes, gymnases, etc.) peuvent être exploités. En dernier recours, des repas à emporter peuvent être proposés (si possible en alternant pour les mineurs les repas froids, à emporter, et les repas chauds à la cantine en établissant un roulement un jour sur deux).

Suivi sanitaire

Sous l'autorité du directeur de l'accueil, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente Covid-19.

Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus.

Ces règles, auxquelles il convient de se reporter, prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou confirmé de Covid-19.

La formation, l'information et la communication

Le personnel

Les personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les mineurs dont ils ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des mineurs pris en charge.**

Les responsables légaux

Ils sont **informés clairement** *(liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :*
- des conditions de fonctionnement de l'accueil ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte pour l'accueil (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un mineur ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas confirmé ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.

Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site jeunes.gouv.fr pour leur actualisation.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les mineurs

Les mineurs bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains et le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à leur âge. Une attention particulière doit être apportée aux mineurs en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Rôle des préfets de département et des services déconcentrés

La surveillance des accueils doit permettre le contrôle du respect de la règlementation des ACM, des dispositions générales mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et du cadre sanitaire. Le préfet peut, en cas de risque pour la santé des mineurs, interdire ou interrompre leur accueil.

Les cas confirmés de Covid-19 au sein des accueils ainsi que les mesures de suspension et de fermeture de ces derniers doivent être portés sans délais à la connaissance des services compétents chargés, sous l'autorité du préfet, de la surveillance des ACM.

Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Les prescriptions du présent guide sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site jeunes.gouv.fr pour leur actualisation.

XIII. EMARGEMENT

Date et signatures de l'équipe d'animation :

NOM	PRENOM	DATE	SIGNATURE
MULLER-PAIX	Elodie		
FILALI	Amelle		
TONDT	Adeline		
HOUVER	Mélanie		
SUPPA	Mélanie		
CLAIRE	Agnès		
SOUMANN	Francine		
PINHAO	Sarah		